

République Française
Département Loiret
Commune de Montcresson

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22/01/2026

Référence
2026_008

Objet de la délibération
Choix du délégataire et approbation du contrat de délégation de service public pour le service d'assainissement collectif (collecte, transport et épuration des eaux usées) de Montcresson

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	10	11

Date de la convocation
15/01/2026

Date d'affichage
23/01/2026

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Montargis
Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2026 et le 22 Janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, en sous la présidence de Monsieur GERMAIN Alain, Maire

Présents : M. GERMAIN Alain, Maire, M. CLARISSE Laurent, Mme CHAMBON Marion, M. POINTEAU Gérard, Mme DAVESNE Sylvie, M. DÉGÉ Christophe, M. BESSE Gérard, Mme CANET Josselyne, Mme CERNON Catherine, Mme DREAN Evelyne,

Absents excusés : M. BARDET Philippe, Mme LEROY Sandra donne pouvoir à Mme DAVESNE Sylvie, Mme PARODAT Sandra

Absent : M. MAREST Nicolas,

A été nommée secrétaire : M. POINTEAU Gérard

Objet de la délibération : Choix du délégataire et approbation du contrat de délégation de service public pour le service d'assainissement collectif (collecte, transport et épuration des eaux usées) de Montcresson

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 1411-1 et suivants du CGCT ;
- Vu la délibération du Conseil municipal du 26 mai 2025 approuvant le principe du recours à la concession du service public d'assainissement collectif (collecte, transport et épuration des eaux usées) de Montcresson ;
- Vu le rapport de la Commission de délégation de service public présentant la liste des entreprises admises à présenter des offres et l'analyse de celles-ci ;

CONSIDÉRANT le rapport du Maire présentant les motifs du choix et de l'économie globale du contrat, ainsi que le projet de contrat et ses annexes ;

Monsieur le Maire rappelle le déroulement de la procédure en cours relative à la Délégation du Service Public d'assainissement collectif (collecte, transport et épuration des eaux usées) de Montcresson.

Le rapport du Maire sur le principe de la délégation, le procès-verbal de la

Commission d'ouverture des plis visée à l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales, le rapport final d'analyse détaillée des offres, le rapport du Maire exposant les motifs du choix de l'entreprise et l'économie générale du contrat, ainsi que le projet de contrat de délégation et ses annexes, ont été transmis aux membres de l'assemblée délibérante dans les délais prévus par l'article L.1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Au terme de ces étapes et des négociations, Monsieur le Maire a procédé au choix de l'entreprise SUEZ EAU FRANCE, pour le contrat d'une durée de dix (10) ans à compter du 1^{er} février 2026, en raison des motifs exposés dans son rapport.

Après échanges de vues :

Après en avoir délibéré :

DÉCIDE :

- D'approuver le choix de Monsieur le Maire,
- De retenir comme délégataire du service public d'assainissement collectif (collecte, transport et épuration des eaux usées) de Montcresson, la société SUEZ EAU FRANCE
- D'approuver le projet de contrat de délégation ci-annexé,
- D'autoriser Monsieur le Maire, à signer le contrat de délégation considéré avec la société SUEZ EAU FRANCE.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 22/01/2026

Le Maire

Alain GERMAIN

